

Arrêté nommant les membres de la commission chargée de tirer au sort d'éventuelles égalités suite au calcul de répartition des sièges pour l'élection du Grand Conseil, ainsi que pour le contrôle de l'attribution des sièges garantis

Le Conseil d'État de la République et Canton de Neuchâtel,

vu l'article 60, alinéa 3, de la loi sur les droits politiques (LDP), du 17 octobre 1984 ;

vu l'article 50 du règlement d'exécution de la loi sur les droits politiques (RELDP), du 17 février 2003 ;

considérant que l'élection du Grand Conseil aura lieu le 18 avril 2021 ;

sur la proposition de sa présidente,

arrête :

Article premier Madame Johanna Lott Fischer à Neuchâtel, Messieurs Evan Finger à La Chaux-de-Fonds, Blaise Fivaz à La Chaux-de-Fonds, Alexandre Houlmann à La Chaux-de-Fonds et Julien Spacio à Neuchâtel, sont désigné-e-s membres de la commission chargée de tirer au sort d'éventuelles égalités suite aux calculs de répartition des sièges pour l'élection du Grand Conseil, ainsi que pour le contrôle de l'attribution des sièges garantis.

Art. 2 Ils recevront, à ce titre, l'indemnité de présence des membres du Grand Conseil.

Art. 3 Le présent arrêté sera publié dans la Feuille officielle.

Art. 4 La chancellerie d'État est chargée de son exécution.

Neuchâtel, le 29 mars 2021

Au nom du Conseil d'État :

La présidente,
M. MAIRE-HEFTI

La chancelière,
S. DESPLAND